



PREFET D'EURE-ET-LOIR

**Arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016168-0001**

Signé par  
**Carole PUIG-CHEVRIER**  
Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure et Loir

le 16 juin 2016

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir**  
**DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales**  
**Bureau de l'Intercommunalité, du conseil et du contrôle de légalité**

Arrêté préfectoral actualisant le transfert du siège social  
du Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activité (SIZA)

**PREFECTURE**  
Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales  
Bureau de l'Intercommunalité, du Conseil  
et du Contrôle de Légalité  
Affaire suivie par : Mme Nadège NOYELLE  
Tél. : 02 37 27 71 61  
Fax : 02 37 27 72 59  
Mèl : [nadega.noyelle@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:nadega.noyelle@eure-et-loir.gouv.fr)

**Intercommunalité**

**Arrêté préfectoral actualisant le transfert du siège social du Syndicat intercommunal  
d'aménagement et de gestion de zones d'activité (SIZA)**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Officier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3206 du 6 décembre 1994 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 284 du 7 mars 1996, n° 3144 du 3 octobre 1996, n° 658 du 29 avril 1998, n° 997 du 5 juillet 2000, n° 59 du 17 janvier 2002, n° 906 du 12 août 2008 et n°2011255-0001 du 12 septembre 2011 portant modification des statuts dudit syndicat ;

Vu l'arrêté n°DRCL-BICCL-2015273-0003 du 30 septembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Mittainvilliers-Vérigny ;

Vu la délibération du comité syndical du SIZA du 5 novembre 2015 approuvant le transfert du siège social du SIZA sis 4 rue de Châteaudun à Dreux ;

Vu les délibérations par lesquelles la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, se prononcent favorablement sur le transfert du siège social du SIZA ;

Considérant que les dispositions fixées par le code général des collectivités territoriales sont remplies ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est pris acte du changement de siège social.



La nouvelle adresse est fixée à Dreux, 4 rue de Châteaudun.

**Article 2 :** En application des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** Madame la secrétaire générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, Monsieur le directeur départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et Monsieur le Président du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs d'Eure et Loir.

Chartres, le 16 JUIN 2016

Le Préfet  
Pour Le Préfet,  
La Secrétaire Générale

Carole PUIG-CHEVRIER